



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

PRESENTS : MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi. LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame LAGET Florence

ORDRE DU JOUR

**Délibération n° 20142011-01
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2014**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2014.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à la majorité**,
(Pour : 18, Contre : 0, Abstentions : 5)

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2014.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

**Délibération n° 20142011-02
REAJUSTEMENT COTISATION 2014-SYNDICAT DU BAS GARDON**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que lors du vote du Budget Primitif 2014 il a été prévu le versement d'une cotisation au Syndicat Intercommunal de protection des Rives du Bas Gardon de 6 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le syndicat a fait parvenir à la commune de Montfrin une demande de participation financière pour l'année 2014 de 7 266.45 € soit une augmentation de 28 % par rapport à celle de 2013 qui était de 5675 €.

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'information a été demandée au syndicat sur la raison de cette augmentation et fait part au conseil de la réponse du syndicat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer dans un premier temps, un paiement sur les bases de la cotisation de 2013 étant donné que le syndicat n'a pas apporté d'éléments précis dans sa réponse sur le mode de calcul de la participation de la commune de Montfrin.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal, à la majorité (Pour :18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 5)

- **Approuve** le paiement d'une participation de 5 675€ au lieu de 7 266.45 € au Syndicat Intercommunal de protection des Rives du Bas Gardon car l'augmentation sur 2014 n'a pas été justifiée,
- **Dit** que ce dossier sera revu lors d'une prochaine séance pour délibérer sur le paiement du solde, après explications précises de l'augmentation et
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6554.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20142011-03
APPROBATION VERSEMENT SUBVENTION 2014 AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 10 000 € a été inscrite au Budget primitif communal de l'exercice 2014, article 657362, au bénéfice du CCAS afin de lui permettre de mener à bien ses actions,

Il propose au Conseil Municipal de confirmer le versement de cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** le versement d'une subvention de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2014,
- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2014 de la commune à l'article 657362.

Délibération n° 20142011-04
APPROBATION EMPRUNT BUDGET 2014-ASSAINISSEMENT

REPORTEE

Délibération n° 20142011-05
**APPROBATION AVENANT DE CESSION DE MARCHE - LOT ELECTRICITE -
REHABILITATION DE LA GENDARMERIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la délibération n°20142904-10 du 29 avril 2014, un marché de Réhabilitation de la Gendarmerie Lot 12 Electricité a été signé par la commune avec l'entreprise LE SAUSSE Bernard.

Ce marché a été notifié le 6 juin 2014.

Après cette date, Monsieur LE SAUSSE Bernard a cédé son fonds de commerce, avec reprise du personnel, à la Société FG MAINTENANCE sis 3364 route de Saint-Gilles 30300 BEAUCAIRE, représentée par Monsieur GRANODI Frédéric.

En conséquence, la collectivité doit approuver ce changement de titulaire pour pouvoir poursuivre l'exécution dudit marché.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'entreprise FG MAINTENANCE a fourni toutes les garanties professionnelles nécessaires et que ce transfert n'entraîne aucune modification des conditions du marché et n'a pas d'incidence financière.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de transférer par voie d'avenant, sans modification des conditions contractuelles le marché ayant pour titulaire l'entreprise LE SAUSSE Bernard à la Société FG MAINTENANCE.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité
(Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 5)

- **APPROUVE** l'avenant de transfert du marché de Réhabilitation de la Gendarmerie Lot 12 Electricité de l'entreprise LE SAUSSE Bernard à la Société FG MAINTENANCE.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature dudit avenant.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

Délibération n° 20142011-06

APPROBATION AVENANT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD - PARTICIPATION FINANCIERE LIEE A LA MISE EN PLACE DE LA REFORME SUR LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention relative à l'entente entre la Communauté de Communes du Pont du Gard et la Commune de Montfrin dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Cet avenant prévoit une participation financière de la communauté de commune à hauteur de 40€/enfant scolarisé dans les écoles de Montfrin.

La rentrée scolaire 2014/2015 enregistre 299 élèves soit une participation s'élevant à 11 960€ pour l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Approuve** le présent avenant tel que présenté ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer cet avenant.

Délibération n° 20142011-07

APPROBATION ADHESIONS NOUVELLES COMMUNES AUX SYNDICATS DU BAS GARDON

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal du Bas-Gardon a décidé lors de sa réunion du 25 juin 2014 :

- à la majorité, de transférer le siège social du Syndicat à la Mairie de Sernhac
- à la majorité, d'accepter l'adhésion de la commune de SAINT HILAIRE D'OZILHAN

Vu l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DECIDE** d'accepter le transfert du siège du syndicat à la Mairie de Sernhac
- **DECIDE** d'accepter l'adhésion de la commune de SAINT HILAIRE D'OZILHAN au Syndicat Intercommunal du Bas-Gardon

Délibération n° 20142011-08
APPROBATION SUBVENTION ALARME (3 DOSSIERS)

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2012 fixant le barème des subventions susceptibles d'être attribuées aux particuliers dans le cadre de la lutte contre les cambriolages en créant une aide à l'acquisition et à l'installation d'un dispositif d'alarme intrusion pour l'habitation.

Vu le plan quinquennal 2012-2016,

Vu le dossier de demande de subvention conforme et présenté par :

Monsieur BRUNET David, propriétaires de l'immeuble sis 4 Rue Parmentier à Montfrin, Madame BELLINI Camille propriétaires de l'immeuble sis 140 rue du 19 Mars à Montfrin
Monsieur ERTLE Eric propriétaire de l'immeuble sis 25 Impasse Saint-Vincent à Montfrin

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité
(Pour : 19 ; Contre : 2 ; Abstentions : 2),

- DECIDE d'attribuer à :
 - Monsieur BRUNET David une subvention plafonnée à 500 €
 - Madame BELLINI Camille une subvention plafonnée à 500 €
 - Monsieur ERTLE Eric une subvention plafonnée à 500 €.
 - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2014.

POUR : (19) MARTINET Claude - GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MONTAY Robert - MURGUET Marc - SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi. LABAUME Janic.
CONTRE : (2) BOFFA-ARMANDI
ABSTENTIONS : (2) DALLE-TREMOULET

Délibération n° 20142011-09
APPROBATION CESSION FONCIERE
RUE PARMENTIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 10 octobre 2013 relative au principe de vendre, aux fins de régularisation, une parcelle à Monsieur BRUNET et de la saisine des domaines pour l'estimation de la valeur vénale de ce terrain.

Il donne lecture de l'estimation des domaines qui a fixé un prix global à 1200€ pour une surface totale de 52m² constituant la parcelle AI 941 sise Impasse Parmentier.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ ACCEPTE de vendre à la Monsieur BRUNET, la parcelle AI 941 sise Impasse Parmentier, pour une surface totale de 52m².
- ✓ FIXE le prix global de cette cession de terrain à 1200€,
- ✓ DIT que les frais notariés seront supportés en sus par l'acquéreur,

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien au moyen d'une vente de gré à gré.

10° QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire informe que les opérations de recensement de la population se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2015.

2. Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique organisée par l'hôpital d'Uzès se tiendra à la salle Badès, le 28/11/2014 à 18h00, concernant la construction de la nouvelle maison de retraite.

3. VCEU RELATIF AU PROJET DE FUSION DES REGIONS

Au cours de son histoire, la France s'est dotée d'un appareil administratif territorial important. Aujourd'hui, force est de constater que les structures publiques se superposent et que les champs d'intervention des collectivités s'additionnent... générant un manque de lisibilité de l'action publique pour nos concitoyens et un gaspillage des deniers publics.

Il y a donc nécessité à réformer mais pas à n'importe quel prix et en faisant n'importe quoi !

Les résultats des dernières élections sénatoriales dans le Gard et au-delà ont démontré la méfiance voire le rejet de la part des élus locaux de la réforme territoriale proposée.

La réorganisation des régions en 13 blocs, sans analyse des pertinences géographiques et des bassins de vie, sans concertation avec les élus des territoires concernés, ne peut que contribuer à poursuivre notre inefficacité organisationnelle. La réforme territoriale engage notre pays pour plusieurs décennies : elle mérite une réflexion approfondie et ne doit répondre qu'au seul intérêt général.

Le projet de loi prévoit sans la moindre consultation des élus locaux, des acteurs économiques et sociaux, des populations concernées de fusionner le Languedoc-Roussillon à Midi-Pyrénées. Nous aurions préféré une grande région « Arc Méditerranéen » mais tel n'est pas le cas.

Le Gard est géographiquement, résolument tourné vers la Méditerranée, son économie s'inscrit dans le triangle d'or constitué des Villes de Nîmes, Arles et Avignon et ses traditions séculaires le portent naturellement vers la culture provençale. La Camargue, regroupant notre département et celui des Bouches-du-Rhône, en est le meilleur exemple.

Une récente enquête auprès de 500 chefs d'entreprise gardois ainsi qu'un rapport officiel de France Stratégies démontrent toute la pertinence du rattachement de notre département à la région voisine.

Si l'on peut comprendre que l'ouest de la région subisse l'attraction toulousaine, notre département avec Nîmes comme chef-lieu, structuré par le Rhône, ne peut s'intégrer à un territoire organisé autour de la Garonne....

Il en est de même à notre avis du département de l'Hérault.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal réunit dans sa séance du 20 Novembre 2014 interpelle le Gouvernement afin, dans la mesure où il persévérerait dans sa volonté de démanteler notre belle région Languedoc Roussillon, que le département du Gard soit intégré à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et souhaite que la population gardoise soit consultée quant à l'avenir.

4. Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les prochaines propositions du Préfet concernant le futur schéma départemental de coopération intercommunal. La tendance majoritaire de la Communauté de Communes du Pont du Gard est de rester structurée à 17 communes. Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis de l'assemblée ; celle-ci à la majorité suit l'avis de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

5. Madame BOFFA demande pourquoi il n'y pas de dispositif Vigipirate aux abords de la nouvelle crèche intercommunale. Monsieur le Maire posera la question au service concerné de la CCPG.

L'ordre du jour étant épuisé
et en l'absence d'autres interventions,
Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 40.